

préparer à la cérémonie par diverses pratiques, en s'abstenant, par exemple, de toute relation avec un homme. La maison du consul ou du préteur, choisie pour la cérémonie, était richement décorée par les vestales, en manière de temple, avec des fleurs et des feuillages de toute espèce d'arbres, excepté de myrte, circonstance qui caractérise une protestation contre les attributs et le culte érotique de Vénus. La tête de la statue représentant la *bonne déesse* était ornée d'une couronne de pampres; les femmes se paraient de même. Il était défendu d'apporter du vin; le vin nécessaire pour les libations, et qui se trouvait dans un vase placé au milieu de la chambre, portait par euphémisme le nom de *lait*; le vase lui-même était appelé *mellarium*. La cérémonie commençait par un sacrifice nommé *damium*, d'où le titre de celle qui l'accomplissait : *Damiatrix*, celle qui fait le *damium*, et le surnom même de la déesse, *Damia*. Festus donne de ces mots une étymologie inacceptable. Quelques-uns pensent que cette partie de la cérémonie consistait dans le sacrifice d'un chamois, *dama*, ou plutôt d'un daim. Mais Plinius, dans son *Histoire naturelle*, dit formellement que ce sacrifice se composait de poules de toutes couleurs, excepté la couleur noire. Cette première cérémonie accomplie, les femmes commençaient une danse bachique, et se mettaient à faire des libations avec le vin du *mellarium* dont nous avons parlé (Juvénal, vi, 304). Cela se faisait, paraît-il, en commémoration de l'enivrement accidentel de la *bonne déesse*, enivrement pendant lequel, surprise par Faunus, elle avait été tuée avec un bâton de myrte (Varr. *ap. Lactantius*; Arnob., *adv. gent.*, v, 18; Plutarque, *Quaest. romana*, 20). Comme cette cérémonie avait lieu pendant la nuit, elle était désignée sous le nom caractéristique de *sacrum opertum*, ou de *sacra operata* (Cicéron, *De leg.*, ii, 9; *ad Att.*, i, 13). Ces mystères, dont les dames romaines gardaient si bien le secret, passaient chez les hommes pour fort licencieux. Juvénal en a tracé un tableau horrible, peut-être entaché d'exagération : « On sait à présent, dit le poète satirique, ce qui se passe aux mystères de la *bonne déesse*; quand la trompette agite ces autres ménades, et que, la musique et le vin excitant leurs transports, elles font voler en tourbillons leurs cheveux épars, et invoquent Priape à grands cris. Quelle ardeur! quels éclairs! quels torrents de vin ruissellent sur leurs jambes! Lanfella, pour obtenir la couronne offerte à la lubricité, provoque de viles courtisanes, et remporte le prix. A son tour, elle rend hommage aux fureurs de Médulène. Celle qui triomphe dans ce conflit est regardée comme la plus noble. La rien n'est feint; les attitudes y sont d'une telle vérité, qu'elles enflammeraient le vieux Priam et l'infirme Nestor. Déjà les désirs exaltés veulent être assouvis; déjà chaque femme reconnaît qu'elle ne tient dans ses bras qu'une femme impuissante, et l'autre retentit de ces cris unanimes : « Introduisez les hommes; la déesse le permet! Mon amant dormirait-il? qu'on l'éveille. Point d'amant? je me livre aux esclaves. Point d'esclaves? qu'on appelle un manœuvre, à son défaut, et si les hommes manquent, l'approche d'un âne ne l'effrayerait pas. »

La *bonne déesse* était aussi considérée comme une divinité douée du pouvoir de guérir les maladies, comme on peut l'inférer du symbole du serpent qui lui entourait le pied. Nous savons ensuite, par Macrobe et Plutarque, qu'on vendait toute espèce de simples et d'herbes médicinales dans son temple. C'est même probablement à cette circonstance que cette divinité doit son surnom de *bona dea*.

Les écrivains grecs identifiaient la *bonne déesse* avec plusieurs de leurs divinités, entre autres : Sémélé, Médée, Hécate et Perséphone. L'*Angitia* des Marse semble avoir joué chez ce peuple italique le même rôle que la *bonne déesse* chez les Romains. Le savant M. Léonhard Schmitz, auquel nous empruntons la majeure partie de ces détails intéressants, nous apprend que cette *Angitia*, ou plutôt *Angitia*, était adorée par les Marse, et en particulier par les habitants de Marrubium. Sa principale fonction était de préserver de la morsure des serpents, et on lui prêtait le pouvoir de tuer ces dangereux reptiles par ses incantations, d'où son nom *angere* ou *anguis*. Suivant Servius, le culte d'*Angitia* était d'origine grecque; elle ne serait autre d'après lui que Médée, qui, après avoir quitté Colchis, serait venue en Italie avec Jason, et aurait enseigné aux peuples de ces contrées les remèdes qui lui ont fait donner le surnom d'*Angitia*. Silius Italicus (viii, 498) l'identifie complètement à Médée. Son nom se rencontre dans différentes inscriptions, et il avait été donné à une forêt située entre Albe et le lac Fucinus.

Le célèbre archéologue allemand Gerhard a publié, dans les *Abhandlungen der königl. Akademie der Wissenschaften* de Berlin, en 1847, une dissertation très-intéressante et fort savante, sur *Agathodaimôn*, le bon génie et la divinité nommée *bona dea*. Il identifie cette dernière avec l'*Agathê tuchê*, la Bonne Fortune des Grecs. Il traite la question au point de vue archéologique et artistique, et donne, à la fin de sa dissertation, de nombreuses planches destinées à en confirmer certains points. Les lecteurs peuvent y recourir pour plus amples renseignements.

BONNE-DE-SOULERS s. f. Hortie. Variété de poire.

BONNE-ENCONTRE s. f. Bonne fortune, bonheur, par opposition à malencontre : *De BONNE-ENCONTRE. Par BONNE-ENCONTRE.* || Co mot à vicilli.

BONNE-ENTE s. f. Hortie. Variété de poire, que l'on appelle aussi DOYENNE. || Pl. BONNES-ENTES.

BONNÉER v. a. ou tr. (bo-né-é). Borner. || Vieux mot.

BONNE-ESPÉRANCE (cap de). V. CAP

BONNE FOI s. f. Sincérité, franchise intentions droites : *Une fois que l'on a rompu la barrière de l'honneur et de la BONNE FOI, cette perte est irréparable.* (Pén.) La BONNE FOI est une fidélité sans défiance et sans artifice. (Vauven.) La BONNE FOI empêche qu'on ne trompe les autres. (Dider.) Quand la BONNE FOI règne, la parole suffit; quand elle n'a pas lieu, le serment est inutile. (Raynal.)

— Jurispr. Croyance où l'on est que l'acte ou le titre en vertu duquel on jouit de certains avantages légaux est valable, régulier et exempt de tout vice, ou que la personne avec laquelle on a contracté avait capacité pour contracter elle-même, ou que les droits corporels ou incorporels que l'on cède à un tiers sont tels qu'on les a énoncés dans l'acte de cession, ou que l'on est réellement tenu de l'obligation qu'on acquitte : *Être de BONNE FOI. Contracter de BONNE FOI. On n'est de BONNE FOI aux yeux de la loi (en matière de mariage) qu'autant qu'on a fait publiquement ce qu'elle prescrit pour faire un acte légitime (en matière de mariage).* (Toullier.)

— Encycl. Jurispr. La justice et l'équité devant être la base des relations légales entre les hommes, le législateur a attaché une faveur particulière aux actes accomplis de *bonne foi*; lorsqu'elle ne les ratifie pas, malgré leurs vices, elle leur fait produire certains effets qu'elle refuse aux actes accomplis de mauvaise foi. Ainsi le mariage déclaré nul a tous les effets civils d'un mariage régulier, tant à l'égard des époux ou de l'un d'eux que pour les enfants, s'il a été contracté de *bonne foi*, au moins par l'un des conjoints (art. 201-202, C. Nap.). Le possesseur d'une chose dont il se croit légitime propriétaire n'est pas tenu de restituer avec la chose, s'il en est évincé, les fruits qu'elle a produits (art. 549 et 550, C. Nap.). Le paiement fait de *bonne foi* au possesseur d'une créance est valable, bien que ce possesseur en soit plus tard évincé (art. 1240, C. Nap.). En matière de prescription, la *bonne foi* produit des effets remarquables; elle permet, avec la condition d'un juste titre d'acquisition, de prescrire la propriété d'un immeuble par dix ou vingt ans; il suffit qu'elle ait existé au moment de l'acquisition (art. 2265 et 2269, C. Nap.). Le principe fondamental est que la *bonne foi* se présume toujours; c'est à celui qui allègue le dol, la fraude et la mauvaise foi, de les prouver (art. 1116 et 2266, C. Nap.). V. ces mots.

— *Toutes actions sont de bonne foi.* Cette règle de l'ancien droit français (Loysel, *Institutes Coutum.*, n° 690) veut dire que le demandeur n'est point obligé de désigner ou de nommer l'action qu'il veut intenter, comme dans le droit romain; il suffit de déduire le fait dans l'exploit. Dans le droit actuel, cette règle a sa pleine et entière application.

— *Allus. hist. Si la bonne foi était bannie du royaume de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois.* Allusion à un mot du roi Jean.

Jean II, dit le Bon, succéda à son père, Philippe de Valois, en 1350; il trouva la France affaiblie par la guerre désastreuse qui avait anéanti la déroute de Crécy. La trêve conclue avec les Anglais après cette journée funeste étant expirée, les deux nations rivales se rencontrèrent de nouveau dans les champs de Poitiers, et là, comme à Crécy, l'ardeur désordonnée des chevaliers français causa la perte de la bataille. Le roi Jean fit personnellement des prodiges de valeur, mais il ne put parvenir à rallier son armée, et emporté par son courage au milieu des Anglais victorieux, il se vit obligé de se rendre. Emmené d'abord à Bordeaux, puis à Londres, il fut traité avec les égards dus à son rang, sans qu'on négligeât toutefois les précautions nécessaires pour s'assurer de sa personne. La captivité du roi se prolongea plus de trois ans, pendant lesquels la France eut à souffrir tous les maux de l'anarchie et de la misère publique. Le traité de Brétigny rendit la liberté à Jean le Bon, mais il dut s'engager à payer une rançon de trois millions d'écus d'or et à livrer des otages, parmi lesquels on comptait deux de ses fils. Quelque temps après, un de ceux-ci s'étant échappé des mains des Anglais, Jean, loin d'approuver ce manque de foi, se crut obligé par l'honneur à se rendre de nouveau prisonnier entre les mains de ses ennemis. Ses conseillers voulaient le détourner de ce dessein; ce fut alors qu'il prononça ces belles paroles, si souvent citées depuis : « Si la *bonne foi* était bannie du royaume de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois. »

Quelques historiens assurent que le roi Jean retourna en Angleterre, non par une raison d'honneur, mais parce qu'il voulait revoir la comtesse de Salisbury, dont il était éperdument amoureux; et comme, cette version une

fois admise, la belle parole du roi devient sans objet, ils la nient. Nous n'avons rien trouvé dans l'histoire qui vienne à l'appui de cette opinion. Le roi Jean avait alors près de soixante ans, âge auquel un roi se détermine plutôt par l'humanité que par amour; et si nous en voulions un autre témoignage, nous le trouverions dans ce vif désir de Jean le Bon, qui, dit un chroniqueur, « ne désirait autre chose que sa délivrance, à quelque meschic que ce fust. »

« Mon cher garçon, disait Fougas à Léon, je t'ai étudié, je te connais, je t'aime bien; tu mérites d'être heureux; tu le seras. Tu verras bientôt qu'en me rendant à la vie tu n'as pas fait une mauvaise affaire. Si la reconnaissance était bannie de l'univers, elle trouverait un dernier refuge dans le cœur de Fougas. »

EDMOND ABOUT.

« Nos compatriotes de la Charente, à vrai dire, ne sont pas tendres tous les jours envers ceux de leurs concitoyens dont la profession consiste à noircir du papier blanc. Notez que la fabrication du papier étant une des sources principales de la richesse de notre département, on devrait y tenir dans une estime particulière ceux qui poussent à la consommation de l'article. O logique! si tu es jamais exilée de la terre, ce n'est point dans le chef-lieu de la Charente que tu trouveras un doux refuge! »

ALBÉRIC SECOND.

« C'est pour réparer ce tort involontaire, fait par vous deux à ma pauvre enfant, que tu me demandes sa main pour ton fils; c'est bien, c'est très-bien!... Je n'en avais pas besoin pour savoir que, si la loyauté et la délicatesse étaient exilées de la terre, on les retrouverait dans le cœur d'un d'Auberive. »

ARMAND DE PONTMARTIN.

« Si l'apologue, qui fait parler les bêtes, est le plus riche répertoire de raison et de sagesse que possède le monde, c'est la réaction de notre loyauté native qui en est cause. Voyant que la vérité était bannie du langage des hommes, nous l'avons forcée à chercher un asile dans celui des oiseaux. »

TOUSSENEL.

BONNEFOI (Ennemond), juriste français, né à Chabeuil en 1536, mort à Genève en 1574. Il professa le droit à l'université de Valence, et Cujas, son collègue, a fait son éloge. Il était protestant, et, après avoir échappé, non sans peine, au massacre de la Saint-Barthélemy, il se retira à Genève, où il occupa une chaire de droit. On lui doit : *Juris orientalis libri tres, imperatoriae constitutiones, sanctiones pontificiae*, etc. (Paris, 1573, in-8°).

BONNEFOI (Benott), historien français, né en Auvergne au xviii^e siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Historia ortæ et oppugnatae heresis in Gallia*, de 1534 à 1664 (Toulouse, 1664, 2 vol.); *Series seu Historia episcoporum Megalonensium* (Toulouse, 1652, in-fol.).

BONNEFOI (Jean-Baptiste), chirurgien français, né en 1756, mort en 1790. Il exerça son art à Lyon, et s'est fait connaître par deux mémoires couronnés par l'Académie de chirurgie : *Sur l'influence des passions de l'âme dans les maladies chirurgicales* (Lyon, 1783, in-8°); *Sur l'application de l'électricité à l'art de guérir* (Lyon, 1783), et par une *Analyse raisonnée du rapport des commissaires sur le magnétisme animal* (Lyon, 1784, in-8°).

BONNEFOND (Jean-Claude), peintre français contemporain, né à Lyon en 1796, fit ses études sous la direction de Revoil, et remporta, en 1813, le premier prix de peinture à l'École des beaux-arts de sa ville natale. Il vint ensuite à Paris et exposa, en 1817, deux tableaux de genre, la *Chambre à coucher* et les *Petits Savoyards*, qui lui valurent une médaille de 2^e classe; en 1819, le *Marchand de volailles bressan et l'Aveugle*; en 1822, le *Marché ferrand* (appartenant à M. B. Dessert); en 1824, le *Retour des petits Savoyards*, une *Scène de la campagne d'Espagne* et la *Chambre à louer*. Ce dernier tableau fut acquis par la ville de Lyon et prit place au musée. Malgré les succès que lui avaient valu ses premiers ouvrages, Bonnefond comprit qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour s'affranchir de la manière minutieuse et sèche qui caractérisait alors l'école lyonnaise. Conseillé par Guérin, il eut le courage d'aller se frayer en Italie une voie nouvelle, et de recommencer en quelque sorte son éducation artistique. Il se forma un style plus large, plus vigoureux, plus expressif, par l'étude des chefs-d'œuvre entassés dans les églises et dans les galeries de Rome, de Naples, de Florence. Il gagna beaucoup aussi à se lier, en Italie, avec deux de ses compatriotes, Orsel et Vibert, tous deux doués d'un talent supérieur, le premier comme peintre, le second comme graveur. Les tableaux suivants, qu'il envoya au Salon de Paris de 1827, lui valurent une médaille de 1^{re} classe : *Pélerine fatiguée, secourue par des moines*; *Bergères et bergers de la campagne de Rome*. En 1831, il exposa la *Cérémonie de l'eau sainte dans une église grecque*, un de ses meilleurs ouvrages (auj. au musée de Lyon). Après avoir fait l'éloge de ce tableau, Gustave Planche s'exprimait ainsi : « Que M. Bonnefond persévère avec sécurité,

et il obtiendra certainement un succès éclatant et durable. Que si, contre notre attente, il s'arrêtait en chemin, si sa peinture de cette année était son dernier mot, alors il faudrait déclarer non avenues les espérances les plus légitimes, les plus justes prétentions. » Bonnefond s'arrêta en chemin, mais ce fut volontairement; appelé à remplacer Révoil comme directeur de l'École des beaux-arts de Lyon, il n'hésita pas à renoncer à sa carrière d'artiste, pour se consacrer tout entier à l'enseignement; il introduisit d'importantes réformes dans l'école lyonnaise, et lui donna cette sage organisation qui lui a valu de si brillants succès. Il obtint tout d'abord de la ville de Lyon la création d'un cours de gravure, dont il fit confier la direction à son ami Vibert; il établit en outre un cours d'anatomie appliquée aux arts, un cours d'ornement appliqué à l'industrie, une classe de composition d'histoire pour préparer les élèves aux concours des prix de Rome. Bonnefond reçut la croix de la Légion d'honneur en 1834, et fut nommé correspondant de l'Institut en 1854. Il mourut à Lyon le 27 juin 1860, peu de temps après Vibert, dont la perte avait été pour lui un coup des plus cruels. Il fut lui-même vivement regretté à Lyon, où il jouissait de la plus grande considération. Le musée de cette ville a de lui, outre les ouvrages que nous avons cités : la *Pélerine blessée*; un *Officier grec blessé sous les ruines de Missolonghi*; le portrait de Jacquard (exposé à Paris en 1834). Mentionnons encore : un *Christ en croix* (au palais de justice de Lyon); une *Glaneuse romaine* (appartenant à la Société des amis des arts); le *Vau à la Madone*, œuvre capitale de l'artiste, exposée après sa mort au Salon de 1861. Bonnefond peignit aussi un grand nombre de portraits.

BONNEFONS ou **BONEFONS** (Jean), poète latin moderne, né à Clermont en 1554, mort à Bar-sur-Seine en 1614. Il étudia le droit sous Cujas et se lia étroitement avec son fils, qui avait comme lui du goût pour les vers latins. Plus tard, par la protection d'Achille de Harlay, il obtint la charge de lieutenant général du bailliage de Bar-sur-Seine. Ses poésies furent publiées sous le titre de *Pancharis* (Paris, 1587, in-8°); elles sont une imitation de celles de Catulle, à qui Ménage l'a comparé. — Son fils, Jean BONNEFONS, lui succéda dans sa charge et composa aussi quelques pièces de vers latins; entre autres, *Mercurius* (1614, in-8°), poème en l'honneur du maréchal d'Ancre, et, trois ans plus tard, une satire contre le même personnage.

BONNEFOY (François-Lambert de), théologien et historien français, né en 1749 près de Vaison, mort en 1830. Il était grand vicaire à Angoulême, lorsque, par suite de refus de serment, il se vit contraint à quitter la France (1792). De retour dans sa patrie, après avoir passé plusieurs années en Allemagne, il vint chez la princesse de Talmont, et s'occupa de composer une histoire de la Révolution française qui n'a point été publiée. On a de lui, entre autres écrits : *De l'état religieux, son esprit, son établissement et ses progrès*, etc. (Paris, 1784), en collaboration avec Bernard de Besançon.

BONNEGARDE (l'abbé), compilateur français, qui florissait dans la seconde moitié du xviii^e siècle. On a de lui : *Dictionnaire historique et critique ou Recherches sur la vie, le caractère, les mœurs et les opinions de plusieurs hommes célèbres, tirées des dictionnaires de MM. Bayle et Chauffepié*, etc. (Lyon, 1771, 4 vol. in-8°). Cette compilation se compose d'environ 600 articles remplis d'anecdotes, mais très-incomplètes, surtout au point de vue bibliographique.

BONNEGRACE (Charles-Adolphe), peintre français contemporain, né à Toulon (Var) vers 1810, eut pour maître le baron Gros, et débuta par un portrait d'homme, au Salon de 1834. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris depuis cette époque jusqu'en 1866, excepté à celles de 1837, 1838, 1848, 1849, 1851 et 1852. Il a exécuté plusieurs grandes compositions religieuses; entre autres : *Saint Pierre en prison* (Salon de 1839), tableau qui lui a valu une médaille de 3^e classe; le *Christ au tombeau* (1840); la *Vision de saint Jean* (1844); le *Baptême de Jésus* et *Saint Louis de Gonzague en extase* (1846); *Saint Laurent martyr*, commande du ministère d'Etat (1853); *Jésus enfant parmi les docteurs* (appartenant à la ville de Toulon), l'une des œuvres les plus importantes de l'artiste (Salon de 1855); *Saint François de Paule* (1859); la *Mamie dans le désert*, tableau destiné à l'église Saint-Louis-en-l'Île, etc. M. Bonnegrace a traité aussi divers sujets mythologiques, notamment : la *Nuit chassée par l'Aurore* (1841); *Antiope endormie*; *Daphnis et Chloé* (1857); *L'Amour et Psyché* (1859); la *Pudeur vaincue par l'Amour*, commande de l'empereur (1861). La plupart de ces ouvrages se recommandent par la sage ordonnance de la composition, l'habile distribution de la lumière, la correction du dessin et la vérité des expressions; mais ils pèchent sous le rapport du style, qui n'est ni assez élevé dans les sujets religieux, ni assez élégant dans les scènes mythologiques. C'est surtout comme portraitiste que M. Bonnegrace a droit à nos éloges. Il saisit à merveille la ressemblance extérieure de ses modèles, et le plus souvent aussi un reflet de leur physiologie morale, et il apporte dans l'exécution